

BILAN DE COMPETENCES: « REBONDIR »

Projet professionnel et/ou idée de création d'entreprise



1

OBJECTIFS

Le bilan de compétences « rebondir » a pour objectif **d'évaluer avec précision les aptitudes, les capacités** d'un salarié, d'un demandeur d'emploi à s'engager dans un projet professionnel, avec la possibilité de projet de création d'entreprise, de reconversion professionnelle ou pour un entrepreneur à **donner une autre orientation à son projet entrepreneurial**. Il permet de **définir un projet professionnel** et s'accompagne **d'un plan d'action** permettant de les mettre en œuvre.

- ⇒ Dans une première phase, le bilan de compétences permet d'identifier la personnalité, les valeurs, les talents et les besoins du participant afin de comprendre dans quelle mesure il est **ajusté à son projet professionnel**.
- ⇒ Dans une deuxième phase, le programme des entretiens **s'adapte** au parcours choisi :
 1. **Parcours salarié** : scruter ses compétences, identifier ses succès, explorer des pistes d'opportunité, valider son projet, mettre en place un plan d'action.
 2. **Parcours entrepreneur** : scruter ses compétences, identifier les idées de projet, trouver sa thématique, comprendre son marché, mettre en forme son projet.

2

COMPETENCES VISEES

Le bilan de compétences entrepreneurial vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à son orientation professionnelle grâce à une meilleure connaissance de ses aspirations professionnelles (mission, valeur, personnalité, besoin, talents), de ses compétences (ressources, aptitudes, Soft skills).

Concernant le **parcours salarié** : le bénéficiaire apprend à analyser le marché de l'emploi, étudie et se confronte à la réalité de ses pistes professionnelles. Il identifie le parcours professionnel dans lequel il doit s'engager pour réussir (formation, financement, correspondances métiers).

Concernant le **parcours entrepreneur** : le bénéficiaire apprend à formuler et définir son idée de projet de création d'entreprise, il comprend sur quelle thématique il souhaite travailler, il sait mettre en forme son projet de création et possède un plan d'action pour mettre à exécution son projet de création d'entreprise.

3

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Pré-requis : aucun prérequis n'est nécessaire pour intégrer notre bilan de compétences

Le bilan de compétences « Rebondir » s'adresse à :

- ⇒ Des salariés souhaitant donner un nouvel élan à leur carrière
- ⇒ Des salariés en fin de carrière souhaitant acquérir leur pleine autonomie dans une activité
- ⇒ Des demandeurs d'emploi en reconversion
- ⇒ Des créateurs d'entreprise cherchant à réajuster leur posture d'entrepreneur ou à faire pivoter leur projet d'entreprise

Pour répondre à une problématique spécifique :

- ⇒ Les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise qui n'ont pas d'expérience de la gestion d'une entreprise.
- ⇒ Les personnes qui ont l'envie d'entreprendre, qui ont des idées de création mais pas de projet précis
- ⇒ Les personnes qui sont confrontées à différentes alternatives de création d'entreprise et qui souhaitent une aide à la décision

Notre accompagnement s'adresse à tout type de public, demandeur d'emploi ou salarié.

Il n'y a aucun prérequis nécessaire pour intégrer l'accompagnement.

Un premier entretien téléphonique peut avoir lieu pour prendre connaissance des objectifs professionnels du bénéficiaire. Notre programme de formation pourra être ajusté selon les besoins du bénéficiaire.

4

MOYENS PEDAGOGIQUES ET METHODE

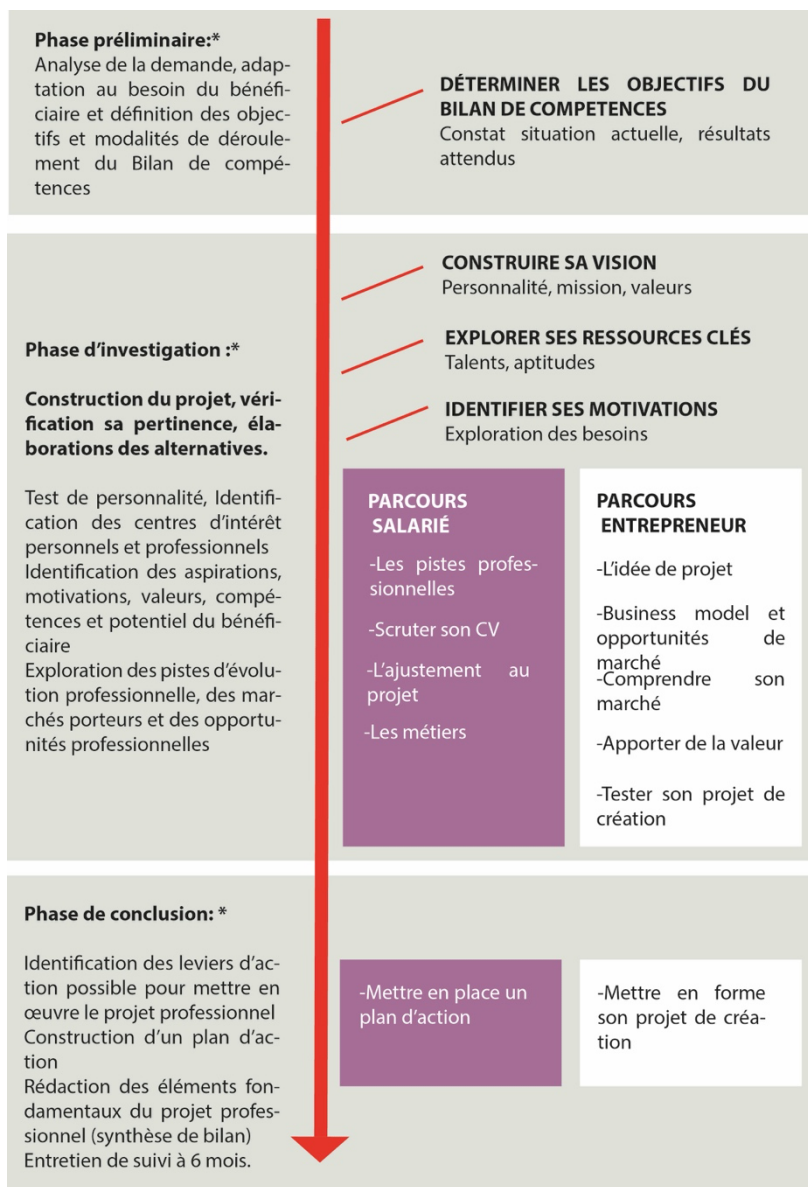
Le bilan de compétences «Rebondir» est conduit **par un consultant diplômé et spécialisé en création d'entreprise et expérimenté dans la conduite de bilans de compétences**, il comprend :

- **7 rendez-vous individualisés de 2 heures en visio-conférence. (14h).**
- **Et 10h de travaux personnels guidés relatifs à ses aspirations , ses compétences, à la posture d'entrepreneur et à l'exploration de pistes entrepreneuriales accessibles via notre bibliothèque de contenus en ligne.**
- **Un questionnaire d'évaluation de la volonté d'entreprendre**
- **Test de personnalité et d'intérêt métier**
- **Un apport de connaissances et de techniques** sur la maturation d'un projet d'entreprise (trouver la bonne idée, analyser les opportunités d'affaires, appréhender le profil d'un client et la proposition de valeur)
- **Un modèle de plan d'affaire** pour commencer à rédiger sur son projet de création d'entreprise

5

OBJECTIFS VISÉS DE LA FORMATION

Le déroulement du bilan de compétences «**Rebondir** » suit 3 étapes :



*selon les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018).

Dans le cadre de cet accompagnement, des outils sont mis à disposition sur tout le parcours de maturation du projet professionnel. Selon la problématique du projet et son état d'avancement, nos consultants en création se focaliseront plus particulièrement sur une des étapes de l'ébauche de votre projet de création.

6

CONDITIONS DE REALISATION DE LA FORMATION A DISTANCE

1. L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE EN BILAN DE COMPETENCES

- L'accompagnement pédagogique aura lieu par l'intermédiaire de rendez-vous distanciels par visioconférence. Cet accompagnement mettra à la disposition du participant l'adresse email du formateur ainsi que son numéro de téléphone en cas d'urgence.
- Le formateur prendra contact avec le bénéficiaire de la formation dans un délais de 48h pour mettre

en place un calendrier des rendez-vous à distance et lui expliquer le fonctionnement de l'accompagnement.

- Autrement Conseil s'assure que le formateur possède toutes les compétences requises pour animer ce programme de création d'entreprise et rendre cet accompagnement le plus efficace possible.
- Durant la formation, le participant pourra définir son projet professionnel et obtenir un plan d'action détaillé sur ce qui lui reste à faire pour concrétiser son projet de création d'entreprise.
- Pour les personnes en situation de handicap, il est nécessaire de contacter le formateur afin d'évaluer les aménagements nécessaires à la bonne tenue de la formation.

Délais d'accès : 15 jours après la réception par l'organisme de formation de vos documents contractuels de formation signés.

2. UNE BIBLIOTHEQUE DE CONTENUS (en distanciel asynchrone)

Notre bibliothèque de contenus (une vingtaine de documents) s'appuie sur les deux phases du Bilan de compétences entrepreneurial :

Phase 1 :

- La vision
- La mission
- Le talent/les besoins

Phase 2 :

- Définir son projet de création d'entreprise
- Mettre en œuvre son projet

Tous ces documents sont consultables à vie, via une connexion à notre plateforme de cours en ligne. Nous avons sélectionné les exercices et fiches méthodologiques pour définir ses aspirations et pouvoir initier un projet de création d'entreprise.

7

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION ET SES RESULTATS

Le programme comprend les moyens suivants :

A l'issue de l'accompagnement :

- ⇒ Le bénéficiaire obtient une attestation de présence.
- ⇒ Il remplit un questionnaire de satisfaction qui lui permettra d'évaluer les apports de la prestation.
- ⇒ Une feuille d'émargement est signée par le bénéficiaire.
- ⇒ **Une synthèse de bilan de compétences** co-rédigée avec le formateur, sera remise au bénéficiaire à l'issue du bilan de compétences.
- 6 mois après la fin de l'accompagnement, le formateur à la création d'entreprise reprend contact avec le bénéficiaire pour faire un point sur son projet de création.

Présentation de bilan de compétences «*Rebondir* »**L'accompagnement sous forme de rendez-vous propose :**

- **3 rendez-vous de 2 heures (6 heures) en visio conférence** pour identifier ses aspirations professionnelles et personnelles (personnalités, valeurs, besoins, talents)
- **3 rendez-vous de 2 heures (6 heures) en visio conférence** sur l'exploration des pistes professionnelles (emploi ou création d'entreprise)
- **1 rendez-vous de 2 heures (2 heures) en visio conférence.** Sur la construction et la mise en place du projet professionnel (emploi ou création d'entreprise)

Soit 14 heures d'entretiens personnalisés en visio conférence.

La durée de notre formation bilan de compétence entrepreneurial est environ de 2 mois, avec une fréquence d'un rendez-vous par semaine par visio conférence (chaque rendez-vous dure 2h. Utilisation de Zoom pour la visio conférence).

+ 10 heures de travaux dirigés sous forme de tests de personnalité, fiches méthodologiques, d'exercices et de méthode d'exploration de projet professionnel accessibles via notre plateforme de cours en ligne.

Tests, Exercices, outils méthodologiques propres à la création d'entreprise, formulaire de projet.

24 heures de formation. TARIF DE L'ACCOMPAGNEMENT : 1700€ TTC

AUTREMENTCONSEIL Organisme de formation enregistré sous le numéro 76 34 11629 34 auprès du Préfet de la Région Languedoc Roussillon. Le numéro SIRET de l'organisme de formation est le 911 830 594 00014.

Organisme de formation certifié Qualiopi. Notre accompagnement est finançable à 100% avec son Compte Personnel de Formation (CPF).

Contact :

Laurent Guyonvarch: consultant en création d'entreprise

Tél: 06.22.95.16.38

Email: contact@autrementconseil.com

Site internet : www.autrementconseil.com